

Extrait du Riposte Laique

<http://www.ripostelaique.com>

# **Halte à la burqa et au voile, symboles de la soumission des femmes et de l'offensive islamiste**

- Numéro 98 - PETITION CONTRE LE VOILE ET LA BURQA -  
Date de mise en ligne : lundi 24 aot 2009

---

**Riposte Laique**

---

<http://www.ripostelaique.com/Halte-a-la-burqa-et-au-voile.html>

**Pétition adressée au Président de la République, aux députés et aux sénateurs**

## **Halte à la burqa et au voile, symboles de la soumission des femmes et de l'offensive islamiste**

*Unissons nos voix afin de mettre un terme à l'envahissement de l'espace public par les voiles et foulards islamiques.*

*Promoteurs de la présente pétition, nous nous réjouissons de l'initiative prise par le député communiste André Gérin qui a conduit à la mise en place courant juillet d'une mission parlementaire d'information sur « la pratique du voile intégral sur le territoire national » et qui rendra son rapport fin novembre.*

*Militant pour une loi contre les signes religieux à l'école, en 2004, nous avons déjà impulsé, en octobre 2007, une demande d'interdiction de la burqa et du voile à l'université et pour les mineures.*

*C'est maintenant qu'il faut mettre un coup d'arrêt à l'offensive politico-religieuse qui cherche à imposer sa présence, de plus en plus visible, et par là trouver une légitimité, à l'ensemble de la société française. Ses leaders exigent, tous les jours, par petits pas, des « accommodements raisonnables » et militent ouvertement pour que la loi religieuse (charia) se substitue pour les musulmans, aux lois de la République. Cette offensive a également lieu dans de nombreux pays européens.*

*Céder serait faire injure au courage et au refus du voile, signe de la soumission de leurs mères, par la majorité de nos concitoyens venus d'outre-Méditerranée qui en connaissent les effets destructeurs, dans une vie sociale fondée sur la mixité.*

*La loi doit opposer ses limites au voile islamique qu'il soit intégral ou non, car symboliquement il a la même signification, incompatible avec les valeurs d'égalité et de laïcité, socle de l'ordre public républicain en France.*

## **La jurisprudence européenne donne raison à la France**

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dans tous ses arrêts suite aux plaintes résultant de l'interdiction du port du voile islamique, donne raison aux États mis en cause.

Les attendus sont fondés sur la défense de l'Ordre Public et reconnaissent que le port de signes religieux ostensibles dans l'espace public ne respecte pas les opinions et les libertés d'autrui.

## **Pourquoi légiférer de nouveau ?**

Il y a vingt ans, la première affaire du voile éclatait, à Creil, dans une école publique. Il a fallu plus d'une décennie de palabres épuisantes avec des écolières, militantes ou manipulées, pour comprendre que seule la loi pouvait mettre un terme à ces multiples provocations.

Aujourd'hui on ne peut que constater la prolifération des foulards et voiles islamiques dans l'espace public :

- ▶ multiplication dans de nombreuses villes françaises des voiles intégraux, tenue qui avait indigné l'opinion quand elles étaient portées en Afghanistan, parce qu'elle caractérisait le fait qu'une femme ne pouvait paraître dans l'espace public que sous la forme d'une ombre.
- ▶ progression spectaculaire du nombre de voiles dans l'ensemble de notre pays. Même des fillettes le portent de plus en plus fréquemment. Il est autorisé à l'université publique, et dans les écoles privées.
- ▶ multiplication des affaires de voile dans le domaine professionnel ou des loisirs. Ainsi des lieux de soins, des chefs d'entreprise, propriétaires de gîtes (affaire Fanny Truchelut), d'auto-écoles, de salles de sports sont de plus en plus souvent confrontés à des provocations. Ils se retrouvent parfois poursuivis devant les tribunaux par des associations islamistes, souvent soutenues par le Mrap, la LDH et la Halde.
- ▶ candidates qui postulent à des élections, et qui, comme à Echirolles, veulent imposer le voile en exerçant leur mandat d'élue. Verrons-nous bientôt, comme en Belgique, des élues voilées représenter la République ?
- ▶ cet été dans une piscine, en Seine-et-Marne, une nouvelle forme de provocation apparaît avec le port du burkini et plainte a été déposée contre le propriétaire qui a exclu la militante provocatrice.

## **Un marquage sexiste et raciste**

Les premières auditions d'organisations féministes devant la mission parlementaire, le 15 juillet 2009, ont mis l'accent sur le message totalement contraire à l'égalité hommes-femmes véhiculé par le voile ; sur le refus du vivre ensemble qu'il représente en masquant le visage, les cheveux ou les mains ; sur l'interdiction qu'il impose d'aimer ou d'épouser l'être de son choix, quel que soit son sexe, sa religion ou ses origines. Porter le voile est une façon de signifier : « Je ne suis pas comme vous et je ne veux pas être comme vous ».

## **S'agira-t-il d'une loi inapplicable ?**

Contrairement à ce que prétendent certains, le choix d'une tenue vestimentaire ne relève pas d'une liberté publique protégée. Ainsi, par exemple, la notion de tenue correcte existe dans notre pays : arrêt « bermuda » en entreprise, ou bien interdiction de se promener torse nu, ou en maillot de bain, en ville ou dans les stations balnéaires.

## **Un devoir de solidarité ici et ailleurs**

Nos concitoyens, notamment ceux issus de pays où la religion impose ses lois, ont besoin de la République, de la laïcité et des principes égalitaires pour échapper aux fondamentalistes religieux, qui veulent les enfermer dans une logique communautariste.

À une époque où dans de nombreux pays, des femmes résistent pour ne pas le porter, il est temps d'en finir, sur notre territoire, avec ce symbole de soumission.

## Envoyer un message fort à la mission parlementaire

Lacordaire écrivait déjà au XIXe siècle « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit ».

Nous lançons cette pétition pour encourager nos élus à prendre toute la mesure de la gravité de la situation, et à légiférer en conséquence.

**Anne Zelensky**, présidente de la Ligue du Droit des Femmes

**Annie Sugier**, présidente de la Ligue du Droit International des Femmes

**Pierre Cassen**, fondateur de Riposte Laïque

*Premiers signataires* : **Yvette Roudy**, ancienne ministre, **Corinne Lepage**, ancienne ministre, **Jean-Pierre Plancade**, sénateur de Haute-Garonne, **Anne-Marie Lizin**, présidente honoraire du Sénat belge, **Robert Redeker**, philosophe, **Marc Simon**, secrétaire général de l'Association des Libres Penseurs de France (ADLPF), **Ivan Rioufol**, journaliste, **Anne Assieh Pak**, militante laïque et féministe iranienne, **Philippe Carbiener**, conseiller régional d'Alsace, **Maria Hagberg**, présidente du réseau contre les crimes d'honneur, Suède, **Michèle Tribalat**, démographe, **Sylvie Durand-Trombetta**, secrétaire fédérale aux droits des femmes et à la parité, PS 78, **Roland Monnet**, président du Cercle Edgar Quinet Aristide Briand, **Martine Ruppé**, présidente du Comité Ornais de Défense de la Laïcité (CODL), **Linda Weil-Curiel**, avocate au Barreau de Paris, **Mona Gamal El-dine**, réalisatrice égyptienne, **Stéphane Arlen**, enseignant, président de Faire le Jour, **Malka Marcovich**, historienne, **Halim Akli**, militant laïque algérien, co-initiateur des premières rencontres laïques internationales, en 2007, **Juliette Mincés**, écrivain, **Robert Albarèdes**, maire honoraire de Gréasque, **Danièle Ney-Kemp**, productrice-journaliste en Australie, directrice des programmes en français, **Jean-Michel Duretête**, président du Mrap Dordogne, **Roland Chuard**, maire-adjoint PCF de Nancy, **Pascal Hilout**, fondateur du Nouvel islam, **David Vaucher**, président du Mouvement Suisse Contre l'Islamisation (Mosci), **Jean Robin**, éditeur et journaliste, **Pascal Olivier**, MRC, **Aldo-Michel Mungo**, éditeur belge, **Ziad Goudjil**, Association "Histoires de mémoire", **Louis Houdayer**, président de l'Ufal de l'Ardèche, **Georges Trussart**, ancien sénateur écologiste belge, **Raphaël Delpart**, cinéaste et romancier, **Josiane Sberro**, chef d'établissement en retraite, vice-présidente de Primo-Info, **Hervé Boyer**, conseiller municipal à Golbey (88), **Hubert Sage**, médecin-conseil chef de service de la Sécurité Sociale, président de la section de l'Isère de l'Association des Libres Penseurs de France, **Johannes Robyn**, président de l'Union des Athées, **Sylvie Leroy**, MRC, clinicienne, **Paul Landau**, écrivain et chercheur, auteur de "Pour Allah jusqu'à la mort", **Yasmina Oubouzar**, militante kabyle laïque, **Laurent Sifferlen**, président de l'Ufal de l'Ouest Grenoblois, **Léon Ouaknine**, ex-directeur général de l'Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec, **Jean-Yves Champigneul**, principal de collège (33), **Marie-José Letailleur**, présidente de l'Ufal-Afl de Champ-sur-Marne (77), **Armelle Derooze**, Fédération des Associations Laïques de Roubaix, **Véronique Hervouet**, essayiste **Georges Brousse**, militant Libre Pensée du Gers, **Albert Prous**, militant de la Fédération Anarchiste, **Marie-Neige Sardin**, libraire au Bourget, **Guylain Chevrier**, historien, syndicaliste CGT, **David Dawidowicz**, ancien résistant, rescapé de la Shoah, **Yves Pilot**, retraité de l'Education

## **Halte à la burqa et au voile, symboles de la soumission des femmes et de l'offensive islamiste**

---

nationale, militant laïque, **Ahmed Ghlallah**, citoyen, **Louis Chagnon**, professeur d'Histoire, **Kit Larsen Hughes**, membre du comité de direction du réseau contre les crimes d'honneur, Suède, **Maurice Vidal**, professeur de philosophie, **Alain Avelin**, fonctionnaire de police, **Alain Rubin**, syndicaliste, **Mireille Popelin**, adhérente du Mouvement Pour une Education Populaire (Mpep), **Angèle Garabedian**, présidente de l'Ufal de St Egrève, **Brigitte Bré Bayle**, enseignante, **Gérard Pince**, président fondateur de la Free World Academy, **Alice Braitberg**, sociologue, **Annie Lecomte-Billard**, institutrice laïque retraitée, **Jacqueline Duhem**, agrégée d'Histoire, **Bernard Dick**, médecin gynécologue, **Lucien-Samir Oulahbib**, enseignant chercheur sciences politiques Lyon3, **Véronique Archer**, enseignante à domicile, **Martine d'Hostel**, citoyenne laïque, **Benoît Drouot**, professeur d'histoire-géographie en lycée, **Bruno Nardin**, **Hélène Vargas**, institutrice retraitée, **Guy Philippe**, agrégé de mathématiques, retraité de l'Education Nationale, **Louis Casalta**, professeur, **Liliane Bienvenu**, retraitée, **Dr J. Petroussenko**, chirurgien des hôpitaux honoraire, membre du "Forum pour la France" et du cercle Nation et République, Marie-Ange Ferran, enseignante laïque, **Dominique Cornibert**, retraitée des organismes de Sécurité Sociale, **Emmanuelle Escal**, auteure-compositrice-interprète, Muriel Fraquet, militante socialiste et féministe, **Réjane Di Bianca**, militante de gauche, **Daniel Mimaud**, agent SNCF, **Jean Cantel**, libre-penseur.

Pour signer :

<http://www.ripostelaique.com/Halte-a-la-burqa-et-au-voile.html>